

Objectifs

- Disposer de connaissances de base sur les reporting actuels issus de la directive Solvabilité 2
- Comprendre les raisons ayant conduit à une réforme du cadre prudentiel Européen
- Connaître l'ensemble des rapports et états quantitatifs à remettre annuellement et trimestriellement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

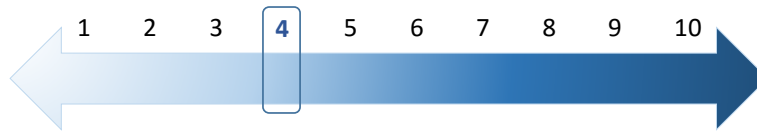
- Aux personnes assurant la remise des reportings auprès de l'ACPR
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances basiques du cadre réglementaire historique (Solvabilité 1)
- Connaissances sommaires sur Solvabilité 2

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges (2h)

Plan de la formation :

1. Introduction / Calendrier

- A. Solvabilité 1 : les reportings
- B. Rappel sur Solvabilité 1
- C. Le rapport de Solvabilité 1
- D. Documents à remettre pour un organisme d'assurance
- E. Rappel sur les frais de gestion
- F. Les raisons du changement

2. La Formule standard

- A. Le bilan prudentiel
- B. Le calcul du SCR
- C. Résultats et indicateurs

4. Le Pilier 2

- A. Les fonctions clés et les politiques écrites
- B. Le rapport ORSA

5. Le Pilier 3

- A. Les éléments de communication à l'ACPR
- B. Les éléments de communication au public
- C. Le contenu du RSR
- D. Le contenu du SFCR
- E. Les états préparatoires
- F. Enjeu de la conversion xbrl

6. Conclusion